



PRÉFET DE LA LOIRE

Saint-Etienne, le 25 février à 2021 à 15h00

## **ALERTE POLLUTION ATMOSPHERIQUE ALERTE DE NIVEAU 2**

### **Suite aux informations données par ATMO Rhône-Alpes, la préfecture de la Loire communique :**

Un épisode de pollution de type mixte aux particules PM10 (poussières désertiques) a débuté ce jour sur les deux bassins d'air du département :

- Contrefort du Massif
- Bassin Stéphanois

La procédure d'alerte de niveau 2 est désormais activée à compter de 17h aujourd'hui, 25/02/2021, à l'ensemble des communes du département.

L'arrêté préfectoral n°16-2021 stipulant les mesures socle ainsi que les mesures additionnelles à mettre en œuvre pour chacun des domaines concernés est applicable dès à présent.

Parmi ces mesures, il est prévu que soit mise en place, dès demain 5h00, la circulation différenciée sur le secteur compris à l'intérieur du périmètre défini par les axes A72-RD20-RN88 (exclus de ce périmètre).

Cet arrêté est consultable en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire.

Pour plus d'informations sur l'épisode de pollution en cours ainsi que sur les conseils de prudence à suivre, vous pouvez consulter le site [www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr) ou le site de la préfecture de la Loire [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)

ADRESSE POSTALE : 2 Rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT-ETIENNE cedex 1 - Téléphone 04 77 48 48 48 – Télécopie 04 77 21 65 83